Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner

COMPTE RENDU - PROCES-VERBAL
LUNDI 8 MARS 2021

Début de séance : 11h00
Fin de séance : 11h46

Nombre de conseillers :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 conseillers présents :
- Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ;
- Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ;
- M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ;
- Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ;
- M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul ;

Absente excusée :
- Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ;

Étaient également présents (sans voix délibérative) :

- M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ;
- M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain

Date de convocation du Conseil syndical : le 3 mars 2021

INTRODUCTION DU PRESIDENT

N° DEL2021_01_01

Mme la Présidente procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 11h. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours propose comme secrétaire de séance M. DONY Alain.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours désigne M. DONY Alain.

Mme la Présidente informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

1 POUVOIR :

Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

I. : FINANCES BUDGET

DELIBERATIONS

I. 1. : Vote du compte administratif 2020.
I. 2. : Vote du compte de gestion 2020.
I. 3. : Affectation de résultat.
I. 4. : Vote du budget primitif 2021.
I. 5. : Vote des participations des communes.

II. : QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente donne lecture du procès-verbal du conseil syndical du 25 septembre 2020.

N° DEL2021_01_02

- DEL2020_02_04 : Présidence de l'assemblée et désignation du secrétaire de séance – Rectificatif
  (annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020_02_01 pour erreur informatique)
- DEL2020_02_02 : Vérification du quorum et constitution du bureau de vote
- DEL2020_02_03 : Election du président

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL demande que le logo de la commune de Landaul soit changé.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

I. : Finances Budget

DELIBERATIONS

N° DEL2021_01_03

I. 1. : Vote du compte de gestion 2020.

Le compte de gestion est élaboré par le Trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Il doit être adopté avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AURAY ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Résultats budgétaires de l'exercice

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 106,46	208 812,63	228 919,09
Titres de recette émis (b)	15 229,51	200 916,84	216 146,35
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	15 229,51	200 916,84	216 146,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 106,46	208 812,63	228 919,09
Mandats émis (f)	12 191,81	188 895,46	201 087,27
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	12 191,81	188 895,46	201 087,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 037,70	12 021,38	15 059,08
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AURAY ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-7 734,24		3 037,70		-4 696,54
Fonctionnement	14 946,51	14 946,51	12 021,38		12 021,38
TOTAL I	7 212,27	14 946,51	15 059,08		7 324,84
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 212,27	14 946,51	15 059,08		7 324,84

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Michel ALLANO explique que certains travaux prévus en 2020 n'ont pas pu être réalisés en raison de la crise sanitaire. Un contact avec l'entreprise a été pris pour que ce soit réalisé en 2021.

Il fait le point sur les entretiens réalisés en 2020 sur les éléments de sécurité.

Il explique aussi comment l'entretien est fait régulièrement par les SPV.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2021_01_08 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_04 pour erreur informatique)*

I. 2. : Vote du compte administratif 2020 – Rectificatif.

Le compte administratif doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2020, le compte administratif fait apparaître les données suivantes :

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	9 584,25 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722,22 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283,00 €	21 - Immobilisations corporelles	2 469,59 €
	65 - Autres charges de gestion courante	177 252,68 €		
	66 - Charges financières	1 775,53 €		
	Total	**188 895,46 €**		**12 191,81 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	74 - Dotations, subventions et participations	200 916,84 €	040 - Opérations d'ordre de transfert...	283,00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 946,51 €
	Total	**200 916,84 €**		**15 229,51 €**
Reports de l'exercice 2019	Excédent		Excédent	
	Déficit		Déficit	7 734,24 €
Résultat cumulé	Excédent	**12 021,38 €**	Excédent	
	Déficit		Déficit	**4 696,54 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Diane HINGRAY présente les éléments du Compte Administratif et confirme que les chiffres correspondent au Compte de Gestion.

Mme Diane HINGRAY quitte la salle et confie la présidence de l'assemblée à M. Pascal LE CALVE.

M. Bonaventure MENEUX fait allusion aux travaux qui devraient être réalisés suite au dégât des eaux.

Il confirme que le SDIS va assumer les travaux et se fera rembourser par sa propre assurance.

M. Michel ALLANO détaille les travaux à engager.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, la Présidente du SIVU, Mme Diane HINGRAY, étant absente, le conseil syndical approuve ce CA 2020 qui vient d'être exposé. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2021_01_09 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_05 pour erreur informatique)*

I. 3. : Affectation du résultat – Rectificatif.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil syndical.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. Pour l'exercice 2020, il est d'un montant de 12 021,38 €.

L'affectation de résultat décidée par le conseil syndical doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2020 étant de 4 696,54 €, l'affectation sera au minimum de ce montant.

Afin de poursuivre la résorption du déficit d'investissement, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Investissement 1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**12 021,38 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :
Mme Diane HINGRAY présente l'affectation de résultat proposée.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide l'affectation du résultat proposée. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2021_01_10 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_06 pour erreur informatique)*

I. 4. : Vote du budget primitif 2021 – Rectificatif.

Le budget du syndicat comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concernent les charges à caractère général, la contribution au SDIS et, en charges financières, le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.

Les dépenses sont couvertes, en recettes par la participation des communes et le reversement du SDIS pour les frais de casernement.

En investissement, les dépenses concernent uniquement, en charges financières, le remboursement du capital.

Les dépenses sont couvertes, en recettes, par l'affectation du résultat 2020, les amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement.

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	26 904,98 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 696,54 €
	65 - Autres charges de gestion courante	190 524,58 €		
	66 - Charges financières	1 268,06 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722,22 €
	023 - Virement à la section d'investissement	2 227,38 €		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre secti	170,00 €		
	Total	**221 095,00 €**		**14 418,76 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 021,38 €
	74 - Dotations, subventions et participations		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 227,38 €
	7473 - Départements	24 000,00 €		
	74748 - Autres communes	187 095,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sec	170,00 €
	77 - Produits exceptionnels			
	7788 - Produits exceptionnels divers	10 000,00 €		
	Total	**221 095,00 €**		**14 418,76 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bonaventure MENEUX présente le Budget Primitif 2021.
Il fait allusion à l'évolution de la contribution au SDIS.
M. Alain DONY fait remarquer que cela représente 17 centimes/habitant.
M. Michel ALLANO précise que les dépenses sont relativement linéaires.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide le budget primitif 2021. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2021_01_07

I. 5. : Participation des communes.

Les participations des communes pour 2021 se basent sur les populations légales au 1er janvier 2021.

Elles sont calculées sur une contribution qui intègre, pour les communes de Landaul et de Pluvigner, un bonus accordé par le SDIS valorisant le volontariat dans la collectivité.

Le tableau des contributions est donc le suivant :

Commune	Population		Participation				*Participations 2020*
	Nb d'habitants	%	Montant	Correction	Total	par hbt	
Landaul	2395	16.93%	32 442.53 €	- 235.85 €	32 206.68 €	13.45 €	*30 586.60 €*
Landévant	3977	28.11%	53 872.21 €		53 872.21 €	13.55 €	*50 932.37 €*
Pluvigner	7775	54.96%	105 319.69 €	- 4 303.57 €	101 016.12 €	12.99 €	*94 293.66 €*
Total	14147	100.00%	191 634.42 €	- 4 539.42 €	187 095.00 €	13.23 €	*175 812.63 €*

Il a été demandé de lisser les versements de la part des communes tout au long de l'année. Il est néanmoins nécessaire de s'aligner sur le rythme des contributions au SDIS :

	25-janv.	1-févr.	22-févr.	22-mars	26-avr.	24-mai	1-juin	21-juin	26-juil.	23-août	1-sept.	Total
SDIS		62 873 €					62 873 €				64 778.58 €	190 524.58 €
Landaul	11 272 €		2 990 €	2 990 €	2 990 €	2 990 €		2 990 €	2 990 €	2 994.68 €		32 206.68 €
Landévant	18 855 €		5 002 €	5 002 €	5 002 €	5 002 €		5 002 €	5 002 €	5 005.21 €		53 872.21 €
Pluvigner	35 355 €		9 380 €	9 380 €	9 380 €	9 380 €		9 380 €	9 380 €	9 381.12 €		101 016.12 €

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Diane HINGRAY présente les participations.

VOTE :
Pour : 6
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide cette répartition. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

Affiché en Mairie
le 16 mars 2021,
La Présidente, Diane HINGRAY.
Le secrétaire.